

handicapés « Nous avons été trahis »

Une manifestation réunissant toutes les associations alsaciennes liées au handicap a eu lieu hier à Colmar. Il s'agissait pour elles de dénoncer le retard dans l'application des obligations légales concernant l'accessibilité.

Aujourd'hui 05:00 par Claude Mislin , actualisé à 01:04 Vu 17 fois



Les handicapés dénoncent « un grave recul ». Photo L'Alsace/

Le monde du handicap est très en colère. Une fois de plus, la fameuse loi sur l'accessibilité, votée en 2005 sous la présidence de Jacques Chirac, est repoussée. Une récente ordonnance donne en effet « des délais supplémentaires de trois à neuf ans pour la mise en accessibilité des équipements ». Un véritable « détricotage » perçu par les handicapés comme une « trahison ».

Quelque 110 personnes, dont 25 en fauteuil roulant, ont participé, hier à Colmar, à une rencontre régionale pour déplorer « la mise en cause des normes » sur l'accessibilité et de toutes les exceptions prévues par le texte liées notamment aux contraintes du patrimoine, des coûts, de la technique ou du refus des copropriétaires. « Des millions de concitoyens ont été trahis après quarante ans d'immobilisme. Nous n'attendrons pas dix ans de plus. Non à la ratification de l'ordonnance en l'état », a scandé Christian Meistermann, responsable départemental des APF (Associations des paralysés de France).

Malgré leur désappointement, les manifestants représentant toutes les associations des personnes en situation de handicap d'Alsace ont tenu à mettre en avant des

réalisations. Il fallait montrer que la mise en accessibilité, c'est possible. C'est par exemple le cas au Musée colmarien du jouet, à l'hôtel Ibis et dans une boulangerie proches. Cette dernière peut, du coup, également accueillir les poussettes. Le message est clair : quand on veut on peut. « Notre combat est celui de tous » , estiment les handicapés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1er janvier 2015 et celle des transports au 13 février 2015